



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Inspection d'Académie
Inspection Pédagogique
Régionale

Mesdames, Messieurs les chefs d'établissement
des collèges publics et privés

Besançon/Dijon, le 17 novembre 2017

OBJET : Nouvelle procédure de labellisation « développement durable »

Dossier suivi par
Gilles BULABOIS
Jean-Marc TOCHON
Coordonnateurs
académiques EDD

OU

Pascale GOUTAGNY
Paul GERMAIN
Coordonnateurs
académiques EDD

Téléphone
03 81 65 49 33
Fax
03 81 65 49 26

Téléphone
03 80 44 87 05
Fax
03 80 44 86 95

Mél.
gilles.bulabois@ac-besancon.fr
jean-marc.tochon@ac-besancon.fr

pascale.goutagny@ac-dijon.fr
paul.germain@ac-dijon.fr

10, rue de la Convention
25030 Besançon
cedex

2G rue Général Delaborde
BP 81921
21019 Dijon cedex

A compter de la rentrée 2017, la labellisation « E3D » des collèges sera conduite selon les mêmes procédures dans les académies de Besançon et de Dijon avec une charte et un protocole à trois niveaux de labellisation communs :

- Niveau 1 d'engagement : validation d'au moins 6 items, sur 24 contenus dans la charte, répartis dans les 3 domaines (dont absolument l'existence d'un COFIL dans l'établissement). Pour ce premier niveau, la labellisation s'effectuera à partir de la fiche d'auto-positionnement jointe à ce courrier.
- Niveau 2 d'approfondissement : validation d'au moins 12 items sur 24 répartis dans les 3 domaines. Pour ce second niveau, l'examen de la fiche d'auto-positionnement sera suivi d'un entretien avec le chef d'établissement et/ou ses représentants.
- Niveau 3 d'expertise : validation d'au moins 18 items sur 24 répartis dans les 3 domaines, à partir de la fiche d'auto-positionnement. La labellisation à ce niveau nécessite une visite de l'établissement sur la base d'une journée.

Chaque niveau de labellisation est accordé pour une durée de 5 ans ; au cours de cette période ou au plus tard à l'issue, la procédure ci-dessus est reconduite pour confirmer le label, passer au niveau supérieur ou le cas échéant procéder au retrait du label. Dans le cadre du PAF, une formation inter-catégorielle d'établissement peut être demandée par le chef d'établissement pour accompagner les équipes.

La grille d'auto-positionnement est à retourner aux coordonnateurs pour le 11 février 2018.

Toutes les informations utiles sur la labellisation (charte académique et grille d'auto-positionnement) et plus généralement sur l'EDD figurent sur notre site académique : <http://edd.ac-besancon.fr/>

Nous vous remercions par avance de bien vouloir porter toute votre attention à cette démarche de généralisation de l'Education au Développement Durable.

Très cordialement,
Gilles BULABOIS Jean-Marc TOCHON
Coordonnateurs académiques EDD